



# *LIVRET IFAS*

## *Accueil et Pédagogie*

### *Promotion Septembre 2024*



**CHRU NANCY**  
29 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
CO 60034 54035 NANCY Cédex

☎ 03 83 85 16 72 📧 [ifas@chru-nancy.fr](mailto:ifas@chru-nancy.fr)

Version mise à jour le 14/11/2024

# SOMMAIRE

## **I) PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

1. Présentation générale
2. Les locaux
3. L'équipe pédagogique
4. Les missions

## **II) ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

1. Le projet pédagogique
2. Les méthodes pédagogiques
3. Alternance de périodes d'enseignement et de périodes en milieu professionnel
4. Périodes d'enseignement théorique et critères d'évaluation
5. Périodes en milieu Professionnel
  - a) Le contexte
  - b) Les outils
  - c) L'évaluation des compétences
  - d) Les absences

## **III) PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE SCOLAIRE**

1. Positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social
2. Prestations IFAS

## **IV) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS COMPLET**

## **V) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS MODULAIRE ET PARTIELS**

1. Planification de la formation en cursus modulaire BAC ASSP
2. Planification de la formation en cursus partiel DEAES /DEA/ AVF

## I) PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS)

### 1. Présentation générale

L'IFAS compte parmi les 10 écoles et/ou instituts de formation du CHRU de Nancy.

#### **Le Centre Hospitalier du CHRU de Nancy**

Centre Hospitalier Régional Universitaire de référence dans la région Grand Est, le CHRU de Nancy regroupe les Hôpitaux Urbains au centre de Nancy (Hôpital Central, Maternité, Centre Emile Gallé, Hôpital Saint-Julien, Centre Saint-Stanislas) et les Hôpitaux de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy (Hôpital d'enfants, Institut Louis-Mathieu, Bâtiment Philippe-Canton, Bâtiment principal). Il comporte 1495 lits, 192 places de chirurgie ambulatoire, hospitalisation de jour et 25 postes de dialyse (chiffres de 2021).

Premier employeur de Lorraine, il assure au quotidien des missions de soins de recours et de proximité, grâce à une expertise médicale pluridisciplinaire de qualité au service des patients à tous les âges de la vie.

Urgences adultes et enfants, oncologie, neurologie, gynécologie et obstétrique, cardiologie, gériatrie, médecine interne, chirurgie digestive, ORL... Avec plus d'une quarantaine de spécialités médicales et chirurgicales, le CHRU de Nancy offre des terrains de stage très variés pour l'ensemble des étudiants des écoles hospitalières.

Acteur majeur de la recherche biomédicale doté de plateaux médicotechniques et chirurgicaux performants (blocs opératoires, imagerie, laboratoires, explorations fonctionnelles, pharmacie), le CHRU de Nancy contribue à la formation des professionnels de santé, engagés à tous les niveaux dans des actions de santé publique, de dépistage, de prévention et d'éducation à la santé.

#### **L'Institut de Formation d'Aides –Soignants ou IFAS**

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Nancy agréé depuis 1970 est une des 10 écoles du CHRU de Nancy. Il est situé sur le site de l'hôpital Central. L'équipe compte 10 personnes dont 7 formateurs, 2 adjoints administratifs, 1 Cadre Supérieur de Santé et une directrice.

L'IFAS prépare au Diplôme d'État d'Aide-Soignant, diplôme mentionné au Code de la Santé Publique.

### 2. Les locaux

L'IFAS est situé au n° 31 de la Rue Lionnois à Nancy (secrétariat au 1<sup>er</sup> étage)

L'adresse postale à utiliser est celle de l'hôpital Central, établie comme suit :

Institut de Formation d'aides-soignants du CHRU de Nancy  
29, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny CO n° 60034  
54 035 NANCY Cedex  
☎ Secrétariat 03 83 85 16 72

### 3. L'équipe

Se compose d'une directrice chargée de l'organisation générale de la formation

- Madame Catherine MULLER [catherine.muller@chru-nancy.fr](mailto:catherine.muller@chru-nancy.fr)
- D'un Cadre Supérieur de Santé, Coordinatrice pédagogique, Adjointe à la Direction  
Madame Virginie SIMON [v.simon@chru-nancy.fr](mailto:v.simon@chru-nancy.fr)
- De 7 formateurs chargés d'enseignement théorique, clinique et d'évaluation. Ils participent à l'organisation de la formation et à l'élaboration du projet pédagogique.

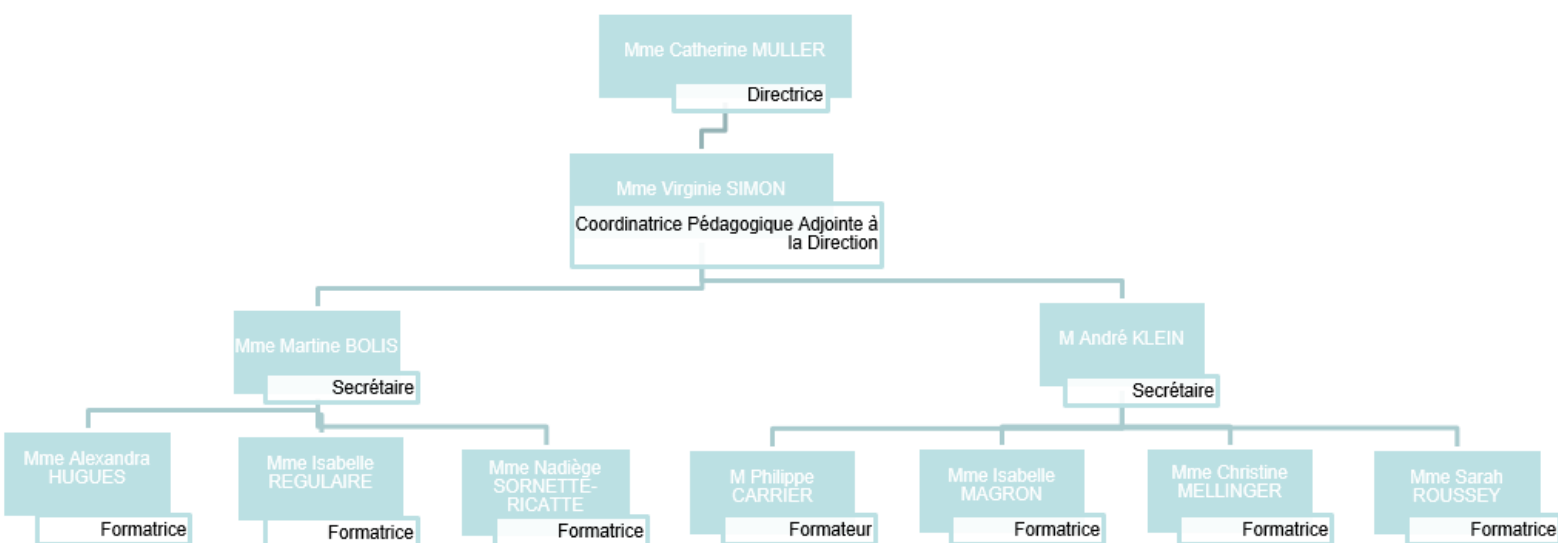
M Philippe CARRIER [p.carrier@chru-nancy.fr](mailto:p.carrier@chru-nancy.fr)  
Mme Alexandra HUGUES [a.hugues@chru-nancy.fr](mailto:a.hugues@chru-nancy.fr)  
Mme Isabelle MAGRON-VIBERT [i.magron@chru-nancy.fr](mailto:i.magron@chru-nancy.fr)  
Mme Christine MELLINGER [c.mellinger@chru-nancy.fr](mailto:c.mellinger@chru-nancy.fr)  
Mme Isabelle REGULAIRE-PEGORER [i.regulaire@chru-nancy.fr](mailto:i.regulaire@chru-nancy.fr)  
Mme Sarah ROUSSEY [s.roussey@chru-nancy.fr](mailto:s.roussey@chru-nancy.fr)  
Mme Nadiège SORNETTE-RICATTE [n.sornette-ricatte@chru-nancy.fr](mailto:n.sornette-ricatte@chru-nancy.fr)

- De 2 adjoints administratifs chargés de traitement et d'organisation de l'ensemble des informations administratives et des relations internes et externes de l'IFAS. :

M André KLEIN [ifas@chru-nancy.fr](mailto:ifas@chru-nancy.fr)  
Mme Martine BOLIS

- D'intervenants extérieurs : médecins, pharmaciens, sages-femmes, psychologues, sociologues, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, directeurs d'établissement de santé, juristes, Patients Ressources, cadres supérieurs de santé, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, ASG, animateurs, kinésithérapeutes

- De 2 référents handicaps



#### **4. Missions de l'Institut de formation Aide-Soignant**

**En formation initiale**, les missions s'inscrivent dans un contexte législatif consultable sur le site des écoles <https://campus.chru-nancy.fr> et sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

##### Textes de référence pour la sélection

- Arrêté du 7 avril 2020
- Arrêté du 12 avril 2021 modifié le 9 juin 2023

##### Texte de référence pour la formation AS et AP

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant, modifié le 9 juin 2023

L'IFAS accueille 145 apprenants sur l'année répartis en 2 rentrées : janvier et septembre et 5 places supplémentaires en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation uniquement pour les cursus modulaires (bacs ASSP et SAPAT).

L'IFAS prépare

- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus complet
- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus partiel pour les candidats titulaires d'un des diplômes suivants (cf. article 14 de l'arrête du 10 juin 2021)
  - Accompagnant éducatif et social
- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus modulaire
  - Baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins Services à la Personne » et
  - Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »
- Au Titre d'agent thermal

**En formation continue, l'IFAS a également une mission de formation au travers les formations suivantes**

- Accompagnement méthodologique VAE/DEAS
- Formation des Assistants de Soins en Gérontologie
- Tutorat et accompagnement des élèves aides-soignants
- Rôle aide-soignant face à la dénutrition
- Prendre soin de la personne décédée au CHRU
- Sensibilisation aux handicaps
- Préparation au concours IFSI (AS et AP)

#### ***Cadre législatif et règlementaire : quelques points de repères***

*1. Le diplôme d'AS est enregistré **au niveau 4** du cadre national des certifications professionnelles*

*2. L'AS exerce **sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat** dans le cadre de l'Article R.4311- du Code de la Santé Publique (CSP)*

*3. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'IDE défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du CSP*

*4. L'AS est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus***

## II) ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le métier d'Aide-Soignant s'exerce en fonction d'un référentiel d'activités. Le diplôme est délivré à partir d'un référentiel de certification qui s'appuie sur :

- Un référentiel de formation
- Un référentiel de compétences
- Un référentiel d'activités
- Un portfolio
- L'évaluation des compétences acquises en milieu professionnel
- La validation de l'acquisition des compétences
- Des équivalences de compétences et d'allègement de formation.

### **1. Le projet pédagogique**

L'Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant et prend en compte :

- Le contexte institutionnel
- Le profil du public en formation professionnelle
- L'évolution des besoins de santé

La formation s'appuie sur 3 concepts

- Une formation d'adultes
- Une formation par alternance
- Une formation professionnalisante

Le projet pédagogique est construit sur nos intentions pédagogiques

- Développer chez l'apprenant des compétences lui permettant de devenir un aide-soignant efficace et responsable.
- Aider l'apprenant à acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir-être.
- Faire progresser l'apprenant dans ses aptitudes techniques et relationnelles.
- Développer le bien-être des apprenants.

*Il se fonde sur les principes pédagogiques suivants :*

- La cohérence entre les objectifs de formation, les fondements pédagogiques et les pratiques professionnelles,
- Le suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'apprenant,
- Le développement de la faculté d'adaptation de l'apprenant en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des besoins de santé.

Le caractère formateur du projet pédagogique implique que chaque élève soit considéré comme un « apprenant » avec un potentiel d'évolution à relier à son niveau d'études et à ses expériences professionnelles antérieures.

Au terme de la formation, l'acquisition de ces capacités vise le développement d'un potentiel de compétences qui doit permettre au futur professionnel la mobilisation d'un ensemble de ressources en vue de répondre à des situations de soins très diverses.

Aussi le texte prévoit un dispositif d'accompagnement des apprenants qui s'appuie sur 4 modalités d'intervention :

- ➔ Un accompagnement pédagogique individualisé (API) de 35h
- ➔ Un suivi pédagogique individualisé (SPI) de 7h
- ➔ Des travaux personnels guidés (TPG) de 35h
- ➔ Un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC) éventuel de 35h pour les apprenants en cursus partiel

**Un contrat pédagogique pourra être proposé à l'apprenant en difficulté.**

**Nos objectifs étant que l'apprenant accomplisse la totalité de la formation et atteigne ses objectifs personnels en prévenant le risque de rupture de parcours.**

En fin de formation l'apprenant doit être capable de :

- Participer à la prise en soins de patients dans les limites de son champ de compétences
- S'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire avec laquelle il collabore
- Garantir et respecter la sécurité dans les soins
- Assurer la continuité des soins en réalisant une prise en charge globale de la personne soignée.

## **2. Les principes et méthodes pédagogiques**

Les principes et méthodes pédagogiques que nous avons retenus tant dans l'enseignement théorique que clinique se fondent sur :

- La progression
- L'initiative
- L'individualisation

La formation est basée sur une pédagogie participative l'emploi de méthodes actives (travaux dirigés, travaux pratiques, simulation, escape game) et l'utilisation de plateformes numériques (apprentissage de l'anglais en santé) permettant à l'apprenant de :

- S'impliquer dans sa formation
- S'auto-évaluer
- Devenir un professionnel compétent et responsable

Le raisonnement clinique est le véritable fil rouge de la formation car celui-ci s'inscrit dans une dynamique de réflexion, d'action concertée et d'évaluation pour une qualité des soins.

## **3. Alternance des périodes d'enseignement et de périodes en milieu professionnel**

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences, à travers une alternance entre enseignement en institut et enseignement en milieu professionnel, qui permet des interactions constructives entre les savoirs théoriques et pratiques. La transférabilité de ces connaissances en situation professionnelle construit les compétences professionnelles. La période D doit se terminer l'avant-dernière semaine de formation, la dernière semaine de formation se déroulant à l'IFAS.

### ENSEIGNEMENT

#### BLOC 1

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : 147h

Module 2 : Repérage et prévention de situation à risque : 21 h

#### BLOC 2

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77h

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement : 182h

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35h

#### BLOC 3

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 70h

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21h

#### BLOC 4

Module 8 : Entretien et des matériels et prévention des risques associés : 35h

#### BLOC 5

Module 9 : Traitement des informations : 35h

Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques : 70h

### MILIEU PROFESSIONNEL

#### PÉRIODE A – 5 semaines : 175 h

En service de court séjour ou en service accueillant des personnes âgées ou en service accueillant des personnes en situation de handicap physique ou psychique

#### PÉRIODE B – 5 semaines : 175 h

En service de court séjour ou en service accueillant des personnes âgées ou en service accueillant des personnes en situation de handicap physique ou psychique

#### PÉRIODE C – 5 semaines : 175 h

En service de court séjour ou en service accueillant des personnes âgées ou en service accueillant des personnes en situation de handicap physique ou psychique

#### PÉRIODE D – 7 semaines : 245 h

En lien avec le projet professionnel

#### **Selon l'arrêté du 7 avril 2020. Art 15 :**

*« les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service mentionnés dans l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 sont dispensés de la réalisation d'une période de 5 semaines. »*



<b>Dispositif d'accompagnement des apprenants</b> <u>API</u> Accompagnement Pédagogique Individualisé : <u>35h (+35h personnalisées complémentaires éventuelles pour les cursus partiels)</u> <u>TPG</u> Travaux Personnels Guidés : 35h <u>SPI</u> Suivi Pédagogique Individualisé des apprenants : 7h	
<b>TOTAL Enseignement :22 semaines = 770 heures</b>	<b>TOTAL Milieu professionnel : 22 semaines = 770 heures</b>
<b>Total formation = 1540 heures</b>	

#### 4. Modules d'enseignement théorique et critères d'évaluation

##### **Bloc 1 : accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

##### **Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

<p><b>Objectifs de formation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne</li> <li>2 - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne</li> <li>3 - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation</li> <li>4 - Évaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster</li> </ol>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne</li> <li>2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne</li> <li>3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement</li> <li>4 - Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale</li> <li>5 - Pertinence dans l'accompagnement des aidants</li> </ol>
---	--

##### **Module 2. Repérage et prévention des situations à risque**

<p><b>Objectifs de formation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne</li> <li>2 - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates</li> <li>3 - Évaluer ces actions et les réajuster</li> </ol>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités</li> <li>2 - Repérage des situations à risque</li> <li>3 - Pertinence des mesures de prévention proposées</li> <li>4 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre</li> </ol>
--	---

## **Bloc 2 : évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration**

### **Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne**

<p><b>Objectifs de formation</b></p> <p>1 - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne 2 - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation 3 - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude 4 - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin</p>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent</p>
--	--

### **Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement**

<p><b>Objectifs de formation</b></p> <p>1 - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation 2 - Évaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster</p>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 2 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 3 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 4 - Analyse de la qualité du soin réalisé</p>
--	---

### **Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée**

<p><b>Objectifs de formation</b></p> <p>1 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements 2 - Évaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie 3 - Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention 4 - Utiliser les aides à la manutention (matériels). Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriée</p>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>1 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes 3 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace 4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises</p>
---	---

## **Bloc 3 : information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels**

## et des apprenants

### Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage

<b>Objectifs de formation</b> 1 - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles 2 - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation	<b>Critères d'évaluation</b> 1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage
--	--

### Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

<b>Objectifs de formation</b> 1 - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2 - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation	<b>Critères d'évaluation</b> 1 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel
---	---

## **Bloc 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

### Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

<b>Objectifs de formation</b> 1 - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées 2 - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins 3 - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile 4 - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures 5 - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées	<b>Critères d'évaluation</b> 1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 - Pertinence de l'analyse de l'application des règles : <ul style="list-style-type: none"><li>- de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie</li><li>- de traçabilité</li><li>- liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets</li></ul> 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement
--	---

## **Bloc 5 : travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

## Module 9 – Traitement des informations

<p><b>Objectifs de formation</b></p> <p>1 - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies,                  2 - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)                  3 - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie</p>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>1 - Fiabilité du recueil des données                  2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises                  3 - Qualité des transmissions</p>
---	---

## Module 10 – Travail en équipe pluri-professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques

<p><b>Objectifs de formation</b></p> <p>1 - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention                  2 - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants                  3 - Évaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation                  4 - Identifier les événements indésirables et les non-conformités                  5 - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins                  6 - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences</p>	<p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs                  2 - Pertinence de l'organisation de son activité                  3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques                  4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure                  5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle                  6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</p>
--	--

Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel et la moyenne aux évaluations en institut de formation. Les notes des modules d'un même bloc se compensent lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8/20.

	MODULES DE FORMATION	MODALITES D'ÉVALUATION
<p><b>BLOC 1</b>                      Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p>	<p><b>Module 1</b>                      Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p>	<p>Étude de situation :                      ➤ <i>Écrit individuel sur table :</i>  <i>Mod 1 : 1h30 et Mod 2 : 30mn</i>  <i>Cas concret avec questions</i></p> <p>Évaluation des compétences en milieu professionnel</p>
	<p><b>Module 2</b>                      Repérage et prévention des situations à risque</p>	
<p><b>BLOC 2</b></p>	<p><b>Module 3</b></p>	<p>Étude de situation en lien avec les</p>

Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Évaluation de l'état clinique d'une personne	modules 3 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Écrit individuel sur table (1h)</i></li> <li>➤ <i>Écrit et oral à partir d'un raisonnement clinique</i></li> </ul> Pratique simulée en lien avec le module 5 + justification orale AFGSU niveau 2  Évaluation des compétences en milieu professionnel
	<b>Module 4</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	<b>Module 5</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
<b>BLOC 3</b> Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<b>Module 6</b> Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Mod 6 : à partir d'une situation vécue + oral de 20 mn</i></li> <li>➤ <i>Mod 7 : Écrit en groupe sur l'accompagnement des personnes en formation (3H30)</i></li> </ul> Évaluation des compétences en milieu professionnel
	<b>Module 7</b> Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
<b>BLOC 4</b> Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	<b>Module 8</b> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Écrit individuel sur table (1h)</i></li> </ul> Évaluation des compétences en milieu professionnel
<b>BLOC 5</b> Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	<b>Module 9</b> Traitement des informations	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Mod 9 : exercice de transmissions orales et écrites</i></li> <li>➤ <i>Mod 10 : Écrit individuel sur table</i></li> <li>➤ <i>Exercice de planification à partir de situations (1h)</i></li> </ul> Évaluation des compétences en milieu professionnel
	<b>Module 10</b> Travail en équipe pluri-professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques	

## 5. Périodes en milieu professionnel

### a) Contexte

Les périodes en milieu professionnel constituent un complément indispensable à la formation pratique et théorique reçue à l'IFAS et permettent, de manière privilégiée, d'acquérir et d'améliorer la maîtrise de toutes les compétences exigées par le référentiel de formation.

La période en milieu professionnel est un moment de démarche clinique de formation : elle est un temps de formation où l'apprenant est accueilli, encadré et où la théorie est aussi dispensée par les professionnels de terrain. Elle est un moyen de socialisation professionnelle.

Pour les cursus complets, la formation comprend 4 périodes en milieu professionnel :

- 3 de 5 semaines et le 4<sup>e</sup> de 7 semaines dont au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, une période auprès de personnes âgées et une période en service de court séjour.
- Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.
- Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Les 3 périodes en milieu professionnel de 5 semaines visent à explorer les 3 missions de l'AS qui sont :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences,
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Les lieux de périodes en milieu professionnel sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.

La période en milieu professionnel de 7 semaines est organisée en fonction du projet professionnel de l'apprenant en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation, il permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Les formateurs élaborent le parcours de périodes en milieu professionnel de chaque apprenant en tenant compte de son parcours professionnel et de son projet.

A l'issue des périodes en milieu professionnel, des analyses de pratiques professionnelles (APP) sont réalisées à l'IFAS. Ces APP permettent de prendre du recul et d'analyser une situation vécue à distance avec partage de réflexion d'analyse et de positionnement en tant que futur professionnel.

### Pour les cursus modulaires

- Bac ASSP, la formation comprend 2 périodes de 5 semaines chacune (pour un total de 350h) en milieu professionnel qui permettent d'aborder des contextes de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée.
- Bac SAPAT, la formation comprend 2 ou 3 périodes de 5 ou 7 semaines (pour un total de 490h) en milieu professionnel qui permettent d'aborder des contextes de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée.

### Pour les cursus partiels

- DEAES, MCAD, AMP, DEAVS : la formation comprend 2 périodes en milieu professionnel, une de 5 semaines et l'autre de 7 semaines (pour un total de 420h) qui permettent d'aborder la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en

phase aigüe et une prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

- DEA et AVF : la formation comprend 3 périodes en milieu professionnel, deux de 5 semaines et une de 7 semaines (pour un total de 595h) qui permettent d'aborder la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et une prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

## **b) Les outils d'aide au suivi**

Afin d'aider à l'appropriation du savoir professionnel, l'équipe pédagogique recommande à l'apprenant :

- Un ouvrage « Règles d'ORR »,
- Une fiche relative à la méthodologie du soin,
- Des fiches de protocole de soins,
- Des fiches d'auto et de co-évaluation.

Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel.

Chaque période en milieu professionnel est précédée, d'une annonce adressée au cadre du service.

Il revient à ce dernier :

- D'en faire une information à l'équipe
- De favoriser sa diffusion par affichage.

## **Les acteurs**

L'équipe soignante au niveau du service :

*« L'encadrement doit être assuré par un tuteur désigné par le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage ou le maître d'apprentissage ».*

### **Le tuteur**

Sa mission prépondérante est la guidance dans l'apprentissage sur le terrain de « Savoir-Faire » et de « Savoir-Être ».

Il est pour l'apprenant, celui qui :

- prend note des objectifs, institutionnels et personnels, afférents au stage
- s'informe des prérequis
- favorise le développement de ses connaissances en l'aidant à élargir ses centres d'intérêt, à chercher les informations
- l'oriente dans les prises en charge des patients
- l'aide à faire les liens entre la théorie et la pratique
- propose des soins en fonction de son niveau d'acquisition théorique et technique
- se porte garant des prestations apportées aux patients
- l'initie aux méthodes thérapeutiques spécifiques au domaine des soins, l'invite à prendre une place dans l'équipe de soins pluri-professionnelle
- reste à l'écoute de ses attentes et préoccupations
- collabore avec le référent formateur
- incite l'élève à s'autoévaluer
- réalise des évaluations régulières de la progression de l'apprenant

### **L'équipe soignante (professionnels de proximité)**

Elle participe également à l'encadrement :

- Met à disposition de l'apprenant les documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement du service
- Prend connaissance des objectifs rédigés dans le portfolio
- Soutient le stagiaire dans la recherche de situations lui permettant d'évoluer en respectant son rythme d'apprentissage
- Peut participer à l'évaluation en milieu professionnel à la demande du tuteur.

#### Le cadre du service et/ou maître de stage

Son rôle est axé sur :

- L'organisation de l'accueil de l'apprenant
- L'information du ou des référents de la programmation des évaluations (mi stage et fin de stage)
- La supervision de la progression
- La médiation en cas de difficultés
- L'échange avec le référent formateur

#### Les formateurs

Ils accompagnent en amont de la Période en Milieu Professionnelle (PMP) chaque apprenant dans la formulation d'objectifs personnels et la compréhension d'objectifs institutionnels.

Ils assurent des visites en milieu professionnel appelés également encadrements formatifs, des soutiens personnalisés et vérifient en fonction du stade de formation le processus d'apprentissage :

- Capacité à s'intégrer et à collaborer en équipe
- Capacité de réflexion, de questionnement grâce au raisonnement clinique pour prendre soin du malade
- Capacité à s'adapter aux situations
- Capacité à maîtriser le geste

#### **Concrètement à l'IFAS pour les cursus complets :**

- 1<sup>er</sup> encadrement sur la première période en milieu professionnel
- 2<sup>e</sup> encadrement avec retour à l'IFAS pour travailler sur le raisonnement clinique soit sur la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> période en milieu professionnel

Pour les cursus modulaires et partiels, adaptation de cette stratégie en fonction du nombre de périodes en milieu professionnel.

Des encadrements supplémentaires peuvent être organisés en fonction des besoins et difficultés de l'élève.

#### **c) Évaluation des compétences en milieu professionnel**

A la fin de la période en milieu professionnel

- L'apprenant s'autoévalue sur son portfolio
- L'apprenant échange avec son tuteur au cours d'un entretien puis ce dernier finalise l'évaluation en complétant le document « évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel »

#### **d) Absences et récupérations (cf. Règlement Intérieur)**

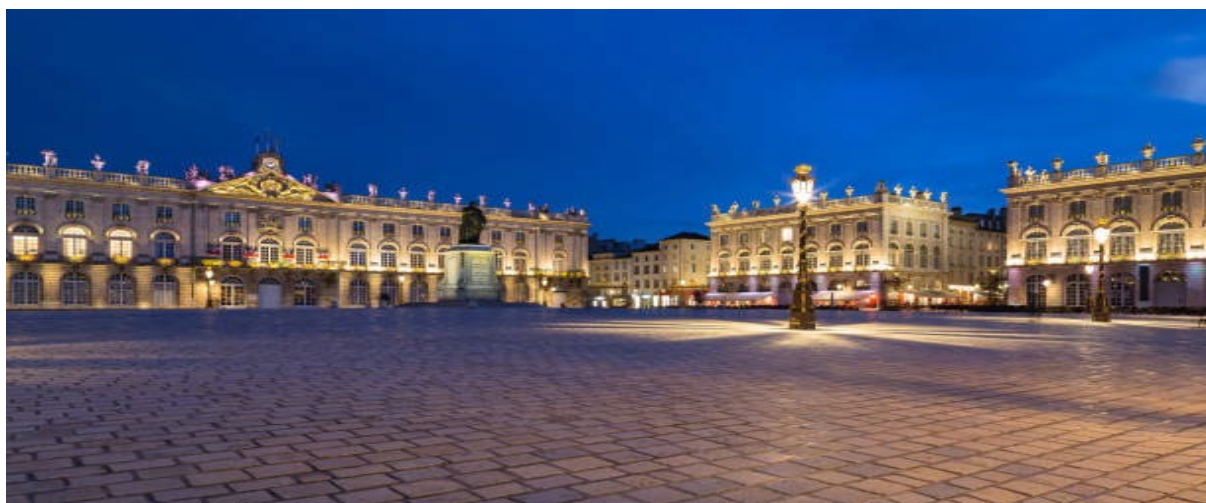


Dans un souci de précaution, l'équipe pédagogique propose systématiquement à l'apprenant de rattraper ses absences durant les stages même si « sa franchise » de 5% n'est pas entamée.

L'organisation de la récupération relève de la compétence de l'équipe pédagogique qui gère le dossier de présence de chaque stagiaire pour l'année de formation.

La récupération peut s'effectuer au cours du stage si le stage permet cette disposition et si l'absence n'excède pas 4 jours. Elle peut s'effectuer autrement sur une période de vacances, au plus près de l'absence, dans la même spécialité de préférence.

### III) PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE SCOLAIRE



#### **1) Positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région**

Le territoire de Nancy et de sa région présente les caractéristiques d'une grande agglomération. L'IFAS se situe au cœur de cette cité de 105 000 habitants. La métropole urbaine représente plus de 287 000 habitants.

Depuis les 20 communes de la métropole du Grand Nancy, les lignes de bus, le tramway ainsi qu'un réseau de vélos à louer permettent à faible coût aux élèves/apprenants de l'IFAS de rejoindre l'ensemble des lieux de stage.

La situation géographique de l'IFAS en centre-ville permet un accès facile en 20 mn à pieds à la gare Nancy ville (1h30 en TGV de Paris) et au TER (circulation facilitée au sein des 4 départements lorrains). L'accès autoroutier est à proximité immédiate.

Nancy, ville au riche passé culturel, offre de nombreuses possibilités de distractions : musées, théâtres, orchestres, opéra national. Des festivals, tel un festival de jazz, sont organisés. Chaque étudiant peut ainsi trouver une occupation qui lui convienne.

Nancy est également la 5<sup>e</sup> ville universitaire de France avec ses 47 000 étudiants et ses 2500 enseignants chercheurs. 1 habitant sur 5 est un étudiant d'université ou de grande école.



## **2) Prestations offertes à l'IFAS**

Un accueil en continu au secrétariat de 8h à 16 h45 du lundi au jeudi et 8h à 16h le vendredi avec aide apportée dans les démarches administratives et financières.

Un badge « multifonction » pour la possibilité de restauration sur les différents sites du CHRU et pour l'accès aux services de soins dont les vestiaires.

La mise à disposition :

- D'une salle de travail le temps de midi pour le travail personnel
- D'une salle de détente avec frigidaire, micro-ondes et distributeur de boissons
- D'un tableau d'affichage et d'un site teams où sont relayées toutes les informations : moyens de transport de l'agglomération nancéenne, les différentes manifestations sanitaires et sociales
- Des différentes offres d'emploi répertoriées dans un classeur et sur les boîtes mails des apprenants et/ou par échanges sur Teams et /ou pour affichage galerie et à l'IFSI (centre de documentation).
- D'un accès libre au centre de documentation de l'Institut de formation en Soins infirmiers (IFSI) et de la Tour Marcel Brot.
- D'une consultation sur demande aux formateurs de toutes les revues professionnelles de l'IFAS.



La possibilité pour les apprenants :

- D'organiser un goûter pour Noël ou les vacances, la fin de la formation, l'accueil d'une nouvelle promotion ou d'autres activités (un délégué promotion)

- De participer à des actions, plan blanc, plan rouge
- D'intégrer l'atelier chorale de l'IFAS animée par une formatrice ou le groupe marche sur la pause méridienne, encadré par l'équipe IFAS
- De participer à des démarches citoyennes comme octobre rose et la fête de la mobilité, don du sang....

## IV PLANIFICATION DE FORMATION CURSUS COMPLET

### PLANIFICATION DE FORMATION CURSUS COMPLET Du vendredi 30 août 2024 au jeudi 24 juillet 2025

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
<b>Période d'enseignement 1</b> Du vendredi 30 août au vendredi 4 octobre	5 semaines + 1j 182 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 1 ↑ 2↓ API 14h	M1 et M2 le 4/10/24*
<b>Du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre</b>	<b>5 semaines 175 h</b>	<b>Période Milieu Professionnel A</b>	
<b>Période d'enseignement 2</b> Du lundi 11 novembre au vendredi 20 décembre	6 semaines 210 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  3↑ 5 ↓ 4 8 ↓  API 21h / TPG 11h / SP 3h	M5 le 13/12/24*  M8 le 17/12/24*
<b>Du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier</b>	<b>2 semaines 70h</b>	<b>VACANCES</b>	
<b>Du lundi 6 janvier au vendredi 7 février</b>	5 semaines 175 h	<b>Période Milieu Professionnel B</b>	
<b>Période d'enseignement 3</b> Du lundi 10 février au vendredi 14 mars	5 semaines 175 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4 9 ↓  TPG 14h	M3 (partie 1) le 10/02/25*  M9 le 14/03/25*
<b>Du lundi 17 mars au vendredi 4 avril</b>	3 semaines 105h	<b>Période Milieu Professionnel C</b>	
<b>Du lundi 7 avril au vendredi 11 avril</b>	<b>1 semaine 35 h</b>	<b>VACANCES</b>	
<b>Du lundi 14 avril Au vendredi 26 avril</b>	2 semaines 70 h	<b>Période Milieu Professionnelle C ( suite)</b>	
<b>Période d'enseignement 4</b> Du lundi 28 avril au vendredi 30 mai	5 semaines 175 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4↑ 6↑ 10 (7j) 7 ↓ TPG 4h / SP 3h	M7 le 28/05/25*  M10 le 30/05/25*
<b>Du lundi 2 juin au vendredi 18 juillet</b>	<b>7 semaines 245 h</b>	<b>Période Milieu Professionnel D</b>	M3 M4 M6
<b>Période d'enseignement 5</b> Du lundi 21 juillet au jeudi 24 juillet	4 jours 28h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Module 10 ↑ (3j) TPG 6h / SP 1h	

**Jours fériés en enseignement** : 11 novembre, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 29 mai

**Jours fériés en Période en milieu professionnel** : 1<sup>er</sup> novembre, 21 avril, 9 juin, 14 juillet

\* sous réserve de modifications

**Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement**

## V) PLANIFICATIONS DE FORMATION EN CURSUS MODULAIRE ET PARTIELS

On parle de cursus modulaire pour les bacs ASSP et SAPAT et de cursus partiels pour les parcours appelés également passerelles.

L'organisation pédagogique des cursus partiels relève de l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au Diplôme d'État d'Aide-Soignant

**Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié le 9 juin 2023** *relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*

*Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :*

- 1° Le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ;*
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;*
- 3° Le diplôme d'état d'ambulancier ;*
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;*
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;*
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;*
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;*
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.*

*Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant sont définies dans ladite annexe.*

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.
---

# 1. PLANIFICATION DE FORMATION BAC ASSP

## Du vendredi 30 août 2024 au vendredi 24 juillet 2025

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
<b>Période d'enseignement 1</b> Du vendredi 30 août au vendredi 4 octobre	35h 14h API 21h APIC	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Raisonnement clinique Prépa stage + Portfolio	
<b>Période d'enseignement 2</b> Du lundi 11 novembre au vendredi 20 décembre	175h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  3↑ 5 ↓ 4  API 21h / TPG 11h / SP 3h	M5 le 13/12/24*
<b>Du lundi 6 janvier au vendredi 7 février</b>	5 semaines 175 h	<b>Période Milieu Professionnel B</b>	
<b>Période d'enseignement 3</b> Du lundi 10 février au vendredi 8 mars	140 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4 (126h)  TPG 14h	M3 (partie 1) le 10/02/25*
<b>Période d'enseignement 4</b> Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai	35 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4↑ (28h) TPG 4h / SP 3h	
<b>Du lundi 2 juin au vendredi 4 juillet</b>	5 semaines 175 h	<b>Période Milieu Professionnel D</b>	M3 M4
<b>Période d'enseignement 5</b> <b>jeudi 24 juillet</b>	4 jours 28h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  TPG 6h / SP 1h	

**Jours fériés en enseignement** : 11 novembre, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 29 mai

**Jours fériés en Période en milieu professionnel** : 1<sup>er</sup> novembre, 21 avril, 9 juin, 14 juillet

\* sous réserve de modifications

**Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement**

35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

## 2. PLANIFICATION DE FORMATION DEA

### Du vendredi 30 aout 2024 au jeudi 24 juillet 2025

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
<b>Période d'enseignement 1</b> Du vendredi 30 aout au vendredi 4 octobre	5 semaines + 1j 182 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 1 ↓ 2↑ API 14h	M1 et M2 le 4/10/24*
<b>Période d'enseignement 2</b> Du lundi 11 novembre au vendredi 20 décembre	6 semaines 119 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  3 (35h)↓ 4 (28h) 8 ↓ (21h) API 21h / TPG 11h / SP 3h	M8 le 17/12/24*
<i>Du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier</i>	<i>2 semaines 70h</i>	<b>VACANCES</b>	
<b>Du lundi 6 janvier au vendredi 7 février</b>	5 semaines 175 h	<b>Période Milieu Professionnel B</b>	
<b>Période d'enseignement 3</b> Du lundi 10 février au vendredi 14 mars	140 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4 (112h) 9↑ 14h  TPG 14h	M3 (partie 1) le 10/02/25* M9 le 14/03/25*
<b>Du lundi 17 mars au vendredi 4 avril</b>	3 semaines 105h	<b>Période Milieu Professionnel C</b>	
<i>Du lundi 7 avril au vendredi 11 avril</i>	<i>1 semaine 35 h</i>	<b>VACANCES</b>	
<b>Du lundi 14 avril Au vendredi 26 avril</b>	2 semaines 70 h	<b>Période Milieu Professionnelle C ( suite)</b>	
<b>Période d'enseignement 4</b> Du lundi 28 avril au vendredi 30 mai	5 semaines 126 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4 (28h)↓ 6(21h)↓ 10 ↓ 7(21h) ↓ TPG 4h / SP 3h	M7 le 28/05/25* M10 le 30/05/25*
<b>Du lundi 2 juin au vendredi 18 juillet</b>	7 semaines 245 h	<b>Période Milieu Professionnel D</b>	
<b>Période d'enseignement 5</b> <b>jeudi 24 juillet</b>	7h	<b>ENSEIGNEMENT</b> TPG 6h / SP 1h	

**Jours fériés en enseignement** : 11 novembre, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 29 mai

**Jours fériés en Période en milieu professionnel** : 1<sup>er</sup> novembre, 21 avril, 9 juin, 14 juillet

\* sous réserve de modifications

35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront proposées en début de formation selon le parcours de l'apprenant

**3. PLANIFICATION DE FORMATION AVF**  
**Du vendredi 30 aout 2024 au jeudi 24 juillet 2025**  
**1162 heures : 567 heures d'enseignement 595 heures de PMP**

<b>PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL</b>			<b>Dates Evaluations/Encadrement</b>
<b>Période d'enseignement 1</b> Du vendredi 30 aout au vendredi 4 octobre	112 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 1 (98h) ↓ API 14h	M1 et M2 le 4/10/24*
<b>Période d'enseignement 2</b> Du lundi 11 novembre au vendredi 20 décembre	210 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 3(77h)↓ 4 (28h) 8 ( 35h) ↓  API 21h / TPG 11h / SP 3h	M5 le 13/12/24*  M8 le 17/12/24*
<i>Du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier</i>	<i>2 semaines 70h</i>	<b>VACANCES</b>	
<b>Du lundi 6 janvier au vendredi 7 février 2025</b>	5 semaines 175 h	<b>Période Milieu Professionnel B</b>	
<b>Période d'enseignement 3</b> Du lundi 10 février au vendredi 14 mars	168 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4 (126h) 9 (28h) ↓  TPG 14h	M3 (partie 1) le 10/02/25*  M9 le 14/03/25*
<b>Du lundi 17 mars au vendredi 4 avril</b>	3 semaines 105h	<b>Période Milieu Professionnel C</b>	
<i>Du lundi 7 avril au vendredi 11 avril</i>	<i>1 semaine 35 h</i>	<b>VACANCES</b>	
<b>Du lundi 14 avril Au vendredi 26 avril</b>	2 semaines 70 h	<b>Période Milieu Professionnelle C ( suite)</b>	
<b>Période d'enseignement 4</b> Du lundi 28 avril au vendredi 30 mai	5 semaines 175 h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Modules 4 (28h) ↓ 10 (28h) 7(21h) ↓ TPG 4h / SP 3h	M7 le 28/05/25*  M10 le 30/05/25*
<b>Du lundi 2 juin au vendredi 18 juillet</b>	7 semaines 245 h	<b>Période Milieu Professionnel D</b>	
<b>Période d'enseignement 5</b>  Du lundi 21 juillet au jeudi 24 juillet	28h	<b>ENSEIGNEMENT</b>  Module 10 (21h) ↓ TPG 6h / SP 1h	

**Jours fériés en enseignement** : 11 novembre, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 29 mai

**Jours fériés en Période en milieu professionnel** : 21 avril, 9 juin, 14 juillet

\* sous réserve de modifications

**Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement**

35 h d'APIC (Accompagnement Personnalisé Individuel Complémentaire) seront proposés en début de formation selon le parcours de l'apprenant



## Déclaration d'événement indésirable Écoles et instituts CHRU NANCY

**Vous êtes témoin ou acteur d'un événement qui peut être considéré comme indésirable car il perturbe le bon cours des choses.**

**Utilisez ce QR pour nous décrire la situation et nous permettre éventuellement d'y remédier.**



<https://forms.office.com/e/MairnAApzG>

**JE SUIS PROFESSIONNELLE  
DU SANITAIRE OU MÉDICO-SOCIAL**

# **J'AI AUSSI BESOIN D'ÊTRE SOUTENUE**

J'APPELLE **LE NUMÉRO VERT SPS** 24H/7J

**0 805 23 23 36**

Service & appel  
gratuits

100 psychologues de la plateforme



**PROS-CONSULTE**  
Centre Mérieux



JE TÉLÉCHARGE  
**L'APPLICATION  
ASSO SPS**

JE CONSULTE **LE RÉSEAU  
NATIONAL DU RISQUE  
PSYCHOSOCIAL**  
ET RETROUVE TOUTES  
LES INFORMATIONS SUR :  
[www.asso-sps.fr](http://www.asso-sps.fr)

Un dispositif de



